

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES SPORTS

URBANISME

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

DÉFILÉ DE LA SAINT-BARTHÉLEMY À AUDENCOURT DIMANCHE 1 SEPTEMBRE 2024

Arrêté n°329-juillet 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2211-2 et L 2212-2, Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande de Monsieur Rémi PARADIS, Président du Comité des Fêtes d'Audencourt, en raison du Défilé de la Saint-Barthélémy, le dimanche 1 septembre 2024.

Vu l'avis du Responsable de l'Arrondissement Routier de Cambrai,

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de prendre toutes mesures de sécurité publique, Considérant qu'il y aura lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Le dimanche 1 septembre 2024, la circulation et le stationnement seront interdits sur le parcours du défilé :

Rassemblement 10 heures 00 : Place Louisa Poulain

Départ du cortège 10 heures 30 : Place Louisa Poulain, Rue Henri Bracq (R.D. 115A), Rue Léonide Vausseur (R.D. 115A), Rue Henri Méresse et Place Louisa Poulain.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux de la Ville de Caudry.

<u>ARTICLE 3</u>: Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 30 juillet 2024

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué

CAUDRIV COOL

Marc DEVIENNE

VILLE DE CAUDRY - http://www.caudry.fr Place du Général De Gaulle - BP 10199 59544 CAUDRY CEDEX

Tél.: 03.27.75.70.10

Adresse mél: service-technique@mairie.caudry.fr